



MAIRIE de
GENOUILLE
86250

05.49.87.10.71

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 11

votants : 11

Date de la Convocation :

17 mars 2022

Date affichage de la

Convocation :

17 mars 2022

OBJET

Délibération n° 15/2022
Vote des subventions accordées
au Budget 2022

**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX,

Le 24 Mars à 20 Heures 30 ,

les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE, Maire

Étaient présents : Mesdames, Marie-Claire BOLLE, Dany MASSON, Sandra NIQUET, Christelle DELAGE, Messieurs BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe, GIRAUD Patrice, GAUDIN Loïc, MORIN Jacques, MORISSET Florian, VALETTE Jean-Guy .

Absents excusés : Julien CLEMENT, Christophe LUQUIAU

Absent : Patrice TEXEREAUD

Secrétaire de séance : Philippe CHAUVEAU

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes au budget 2022 sur le compte 65748

Noms des Bénéficiaires		Proposition 2022
Associations de la commune	AMIS DE GENOUILLE	1 200
	CHASSE	100
	CLUB DE L'AMITIE	100
	COMITE DES FETES	1 700
	MOTO CLUB BEL AIR	100
Autres	ADMR CHARROUX	1 200
	POMPIERS CHARROUX	200
	SOUTIEN HÔPITAL RUFFEC	80
	CINEMA CIVRAY	80
	ACG FOOT	200
	GJ FOOT	0
TOTAUX		4960

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

A Genouillé, le 25 Mars 2022

Le Maire, Jean-Guy VALETTE



AR Prefecture

086-218601045-20220324-D15_2022-DE

Reçu le 29/03/2022

Publié le 29/03/2022